Allianz Assistance

CANCELLATION ONLY

Lors de la souscription d'un contrat pour un voyage en Belgique, Europe et dans le monde entier.

Annulation

Remboursement des frais d'annulation ou de modification du voyage jusqu'à € 10.000/personne en cas de:

- maladie y compris maladie préexistante sous conditions, accident, décès de l'assuré, conjoint, parent ou compagnon de voyage
- couverture Covid-19 et autres épidémies
- suicide d'un membre de la famille
- décès du chat, chien ou cheval
- dégâts au domicile
- licenciement
- divorce ou séparation de fait
- expulsion du logement en location
- vol des documents d'identité ou visa, refus du visa
- adoption
- transplantation d'organe
- annulation de l'événement culturel ou sportif faisant l'objet du séjour
- annulation de votre cérémonie de mariage civil

CANCELLATION ONLY	PRIME
Annulation + voyage de compensation jusqu'à € 10.000/ personne	**€ 6,5% du montant du voyage**

Le montant minimal est de € 25 par police